



Paieement douteux.

Par William123

Bonjour

je suis jeune freelanceur et la personne qui a loué mes services ne souhaite pas me payer sauf si je lui verse de l'argent correspondant à 42? de frais remboursable pour une transaction internationale. Je voudrais savoir si c'est légal de faire ça surtout que j'ai été mis au courant de ces frais qu'au dernier moment.

Merci pour vos réponses.

Par Henriri

Hello !

C'est fort probablement une arnaque...

A+

Par William123

Ah bon travail si dur

Par yapasdequoi

Bonjour,

Même avis. On ne paye pas pour travailler...

A l'avenir, faites un devis, ensuite un contrat écrit et signé, et demandez 30% d'acompte à la signature.

Par jodelariege

bonjour

au pire et pour avoir un espoir d'être payé dites à votre employeur de retirer ces 42 euros de votre paye....

Par janus2

au pire et pour avoir un espoir d'être payé dites à votre employeur de retirer ces 42 euros de votre paye....

Bonjour jodelariege,

Pas plus d'employeur ici que de paie, William123 est freelance...

Par jodelariege

...son client...